

LE FRANC CFA POUR LES NULS

Cet article a pour but de présenter le système connu sous le nom de '**Franc CFA**' tel qu'il se présente aujourd'hui, avec ses avantages et ses inconvénients. Il ne fera pas l'histoire de ce montage financier déjà ancien ni une analyse politique du système ; on peut facilement trouver ailleurs des articles sur ces deux sujets.

Le franc CFA est le nom de deux monnaies communes à 14 pays d'Afrique centrale et de l'Ouest soit la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Le franc de l'UEMOA est émis par la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et celui de la CEMAC est émis par la BEAC (Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale).

Quatre principes président au fonctionnement du franc CFA :

1. Le trésor public français apporte sa garantie de convertibilité illimitée du franc CFA en euro ; le franc CFA est arrimé à l'euro sous la responsabilité de la Banque centrale européenne (BCE) dont le gouverneur de la banque de France est administrateur.
2. La conversion en euro se fait suivant une parité fixe au taux d'un euro pour 655,957 francs CFA. Les pays de la zone franc doivent obligatoirement déposer 50% de leurs réserves de change auprès du Trésor public français dans un compte appelé *compte d'opérations*.
3. Le Franc CFA est librement transférable entre les Etats membres et vers n'importe quel pays du monde.
4. Les réserves sont centralisées dans les deux banques BCEAO et BEAC.

Mais les Etats membres de la *zone franc* profitent-ils vraiment du Franc CFA ?

(Pour en savoir plus...)

Le Franc CFA fait actuellement l'objet d'un débat passionné entre partisans et opposants. Pour les premiers, il ne faut pas toucher au système actuel et, pour les seconds, il faut sortir du franc CFA. Enfin, les modérés proposent un aménagement du système.

Le président français Emmanuel Macron s'adressant à son homologue ivoirien Alassane Ouattara déclarait début septembre 2017 qu'« *Aujourd'hui la zone franc offre une stabilité monétaire, mais qui n'est pas sans certains défis (...) Nous partageons, je crois, une vision commune sur l'intérêt de la zone. Mais je crois qu'il faut la moderniser, ouvrir une nouvelle voie avec beaucoup de pragmatisme, et je crois que c'est sur quoi nous souhaitons nous engager ensemble* ».

Concrètement, pour le Président français, ceci passe par trois axes :

- abolir le droit de veto de la France ;
- maintenir un seuil minimal de réserves de change en place mais transférer le contrôle des comptes à qui de droit, c'est-à-dire aux banques centrales de la zone franc ;
- négocier un pouvoir d'émission limité des banques centrales et lancer un appel d'offres compétitif pour les services d'impression de la monnaie.

C'est la première fois que l'autorité suprême de France se prononce pour une réforme de la zone franc.

Pour l'antenne belge AEFJN, la question du système du franc CFA est importante dans la mesure où le développement des 14 pays membres¹ dépend notamment de leur appartenance à la zone franc. Or, le système du franc CFA est largement bénéficiaire aux 19 Etats membres l'Union Européenne appartenant à la zone euro, plus particulièrement à la France, et ce, au détriment des économies des pays africains membres ; de plus il entretient la mainmise des Etats membres de la zone euro, et plus particulièrement de la France, sur les économies des pays africains membres et donc sur les politiques africaines.

¹ On ne parlera pas ici des Iles Comores qui font elles aussi partie de la Zone Franc.

SUJET ANALYSE	DEFINITION – EXPLICATIONS - AVANTAGES	DESAVANTAGES DU FRANC CFA POUR L'AFRIQUE
Franc CFA	<p>C'est le nom de deux monnaies communes à 14 pays d'Afrique centrale et de l'Ouest soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC): Le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad. - L'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA): Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. <p>Le franc de l'UEMOA (son code ISO 4217 est XOF) est émis par la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et celui de la CEMAC (son code ISO 4217 est XAF) est émis par la BEAC (Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale).</p> <p>Le Franc CFA est imprimé à Chamalière en France. La couverture du Franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or – plus de trois mille tonnes d'or en provenance notamment des anciennes colonies françaises - centralisé à la Banque de France par le pool commun à la zone franc.</p>	<p>Dans la pratique, le XOF et le XAF ne sont pas interchangeables ; la CEMAC et l'UEMOA sont deux espaces monétaires sans vraie monnaie commune même si elles ont la même dénomination, ce qui entrave le commerce des biens entre ces espaces.</p> <p>Battre monnaie est une compétence régaliennne. La France (et les Etats membres de la zone euro) a la maîtrise de la masse monétaire mise en circulation dans les deux espaces CFA sans prendre de risque.</p>
Pouvoir de décision	<p>La conférence des chefs des Etats membres de l'UEMOA et le Conseil des Ministres assure la direction de l'UEMOA.</p> <p>La BCEAO et la BEAC sont les organes de mise en application des accords monétaires franco-africains.</p>	<p>Les pouvoirs reconnus à cette conférence sont fictifs car, en prétendant octroyer sa garantie monétaire illimitée aux Africains, la France (et les Etats membres de la zone euro) se donne objectivement le droit de décider de la sortie et de l'adhésion de nouveaux membres de la zone franc. La France (et les Etats membres de la zone euro) détient le vrai pouvoir de changement de parité. En pratique la France a un droit de veto dans les banques centrales africaines et les comités monétaires nationaux.</p>

	<p>Le C.A. de la BEAC comprend 13 administrateurs dont 3 représentent la France ; le CA ne délibère valablement que si au moins un administrateur par Etat membre et un administrateur français sont représentés.</p> <p>Le C.A. de la BCEAO comprend 16 administrateurs africains et deux administrateurs représentant la France (et l'Eurogroupe). Le CA prend ses décisions à l'unanimité pour toutes les matières importantes.</p> <p>Les comités monétaires nationaux des Etats membres qui déterminent la répartition du montant global des crédits accordés aux pays membres comprennent un censeur français qui a le pouvoir de porter devant le C.A. de l'union monétaire concernée les décisions qu'il juge contraires au bon fonctionnement du système.</p>	<p>L'indépendance de la BCEAO et de la CEMAC en matière de politique monétaire n'est que théorique. Le véritable pouvoir de décision se trouve à la Banque de France et à la BCE.</p>
<p>Premier principe : le trésor public français apporte sa garantie de convertibilité illimitée du franc CFA en euro</p>	<p>Le franc CFA est arrimé à l'euro à travers la banque de France au sein de la Banque centrale européenne de Francfort. La totalité de la masse monétaire disponible dans les pays de l'UEMOA, de la CEMAC est convertible en euro uniquement par virement (officiellement pour éviter le blanchiment d'argent).</p> <p><i>Les avantages attribués à l'appartenance des 14 Etats membres africains à la zone franc sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la stabilité de la monnaie source de confiance ;</i> - <i>la suppression des turbulences liées à la spéculation ;</i> - <i>l'accroissement des échanges avec l'UE par suite de l'absence de risque de change et de commission ;</i> - <i>un rôle de levier pour l'assainissement des finances publiques et la lutte contre l'inflation (limitée à 2%) et un espace de responsabilité et</i> 	<p>Le franc CFA n'est pas <i>directement</i> convertible en euro dans les banques françaises.</p> <p>L'arrimage à l'euro, monnaie forte, a pour désavantage de rendre les produits exportés par les pays africains membres moins compétitifs par rapport aux pays hors zone franc CFA car le franc CFA est surévalué. Quand un pays pétrolier membre de la zone franc vend son pétrole en dollar mais achète de gros volumes en euro, il est perdant et il en résulte un déficit chronique de la balance des paiements de ces pays.</p> <p>La politique monétaire des Etats de la zone franc est contrôlée par la France et les 18 autres pays de la zone euro.</p>

	<p><i>de coprosperité ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la convertibilité de la monnaie qui encourage les investissements directs étrangers;</i> - <i>L'impact positif sur le commerce interrégional à l'intérieur d'un même espace monétaire (soit UEMOA soit CEMAC)</i> 	<p>En pratique, les Etats membres de l'UEMOA attirent moins d'investissements directs étrangers que les autres pays africains et surtout moins que leurs besoins d'investissements massifs.</p> <p>Les pays membres commercent davantage en dehors qu'à l'intérieur de leur zone franc. Il y a plutôt une 'intégration verticale' avec les Etats membres de la zone euro car les économies des Etats membres de l'UEMOA sont 'extraverties' ; or les partenaires économiques des Etats membres de la zone franc ne sont plus uniquement européens, loin s'en faut.</p>
<p>Second principe : la parité fixe</p>	<p>La conversion en euro se fait suivant une parité fixe au taux d'un euro pour 655,957 francs CFA.</p> <p>Les pays de la zone franc doivent obligatoirement déposer 50% de leurs réserves de change auprès du Trésor public français dans un compte appelé <i>compte d'opérations</i>.</p> <p>Au delà des 50%, les fonds versés par les deux banques sont logés dans un <i>compte spécial de nivellement</i> pouvant être librement utilisé par la BCEAO et la BEAC. Or les avoirs du compte d'opérations sont rémunérés au <i>taux de la facilité marginale</i> de la BCE tandis que les avoirs du compte spécial de nivellement sont rémunérés au <i>taux de refinancement</i> de la BCE. Or le taux de facilité de la BCE était entre 0,25% et -0,4% en 2016 et le taux de refinancement était à zéro.</p> <p><i>Les avantages de la parité fixe sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la protection contre les dévaluations compétitives,</i> - <i>la discipline monétaire rigoureuse consistant à</i> 	<p>L'avantage de la stabilité monétaire (la 'garantie française') est contrebalancé par l'impossibilité pour les pays africains membres de jouer sur la fluctuation du taux de change (libre convertibilité) en temps que levier de politique monétaire ; de plus, le franc CFA est complètement dépendant de la politique monétaire de la BCE et des aléas économiques de l'Union monétaire européenne.</p> <p>La France (et les 18 autres pays de la zone euro) est la grande bénéficiaire du Compte d'opérations car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rémunération des avoirs extérieurs nets versés par la BCEAO et la BEAC au compte d'opérations (et au compte de nivellement) étant très faible, le compte d'opérations constitue donc pour le Trésor français une source de devises à bon marché qu'elle peut placer dans les établissements financiers ayant les meilleurs taux de rémunération, - elle paie ses achats dans les pays membres de la Zone franc en écrivant simplement des signes

contenir l'expansion de la liquidité pour éviter les tensions inflationnistes ruineuses (comme au Zaïre et au Zimbabwe il y a quelques années).

- positifs sur le Compte d'opérations, l'UMEO et la CEMAC sont amenées à importer préférentiellement les produits dont elles ont besoin de France et des pays de la zone euro,
- le portefeuille en devises comporte essentiellement des titres obligataires constitués en majorité de titres souverains émis par la France,
- quand les comptes d'opérations des Africains sont créditeurs, la garantie française ne joue pas. Et la faiblesse de l'économie française ne lui permettrait pas de soutenir le franc CFA en cas de crise grave.
- en 2015, la BCEAO et la BEAC ont versé au Trésor public français 50% de leurs réserves – il s'agit d'une obligation-, soit 6700 milliards de francs CFA et ont reçu 45 milliards en intérêts, soit un taux de 0,7% ; c'est la BCE qui a décidé unilatéralement de ce taux
- en 2016, le Togo, pays membre de l'UEMOA, se finançait auprès de la Banque de France au taux de 6,5% et le Bénin au taux de 5,28%.

Les pays membres de la zone franc sont les perdants du système du compte d'opérations car, pendant que la BCEAO et la BEAC donnent la priorité à l'alimentation des comptes d'opération de Paris, les interventions de l'Institut d'émission poursuivent leur baisse ; il y a une contraction des concours aux Trésors et un fléchissement des avances aux banques et établissements financiers. Des populations entières voient donc leur pouvoir d'achat limité structurellement par l'usage forcé de l'euro.

		<p>La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines avec l'euro impose que la politique d'assainissement des finances publiques mises en œuvre par la Banque Mondiale et la FMI dans les pays africains soient poursuivies malgré le sous-financement du budget de la santé, de l'éducation, des travaux publics et des programmes sociaux des Etats membres de la zone franc. Les quatorze pays de la zone franc se trouvent placés virtuellement en zone euro. Il est impossible aux Etats membres de la zone franc de se relancer par la monnaie en changeant la parité de leur monnaie en fonction des aspects économiques censés l'influer.</p>
<p>Troisième principe : le franc CFA est librement transférable entre les Etats membres et la France et vers n'importe quel pays dans le monde.</p>		<p>Ce système favorise la fuite de capitaux financiers, s'oppose à la formation de l'épargne nationale et encourage le recours à l'emprunt extérieur.</p>
<p>Quatrième principe : la centralisation des réserves d'une part au niveau de la BCEAO pour les huit Etats membres de l'UEMOA, et d'autre part au niveau de la BEAC</p>	<p>Avec son droit de veto effectif dans les C.A. de la BCEAO et BEAC, la France (et la BCE) a le contrôle des réserves de change.</p>	<p>Le contrôle des réserves de change échappe à la BCEAO et à la BEAC</p>

pour les 6 Etats membres de la CEMAC.		
---	--	--